

RISTOURNE

issue des contributions professionnelles et
d'application de la CCT toitures et façades



BUT DE LA RISTOURNE

- » **Les parties contractantes de la branche toitures et façades suisse ont, entre autres pour objectif d'améliorer la réputation du corps de métier. Il s'agit d'y parvenir aussi par la promotion ponctuelle et le soutien de la formation post-grade.**
- » **Pour faire droit à ces objectifs et d'autres, les travailleurs et employeurs assujettis à la CCT ont l'obligation de verser des contributions professionnelles et d'application.**
- » **Une part considérable de ces recettes est affectée au perfectionnement professionnel au sein de la branche et à la promotion.**

PRINCIPES ET CONDITIONS-CADRES

Seuls ont droit à une ristourne les travailleurs assujettis à la CCT de la branche toitures et façades suisse, qui ont payés les contributions professionnelles et d'application.

Sont exclus (Art. 5.2 CCT):

- » Les directeurs et cadres
- » Le personnel administratif et les vendeuses et vendeurs
- » Les apprenties et apprentis

Ce groupe d'employées et d'employés n'a pas droit à une quelconque ristourne du fait qu'il n'a pas à payer des contributions professionnelles et d'application.

APERÇU DES RISTOURNES

Maturité professionnelle	Maitre	Cours spécialisés	Cours sécurité au travail et protection de la santé	Conseiller énergétique des bâtiments / Chef de projet montage solaire	Compétences professionnelles générales
	Contremaître				
	Chef de chantier				
	Chef d'équipe				
	Formation complémentaire				
	Polybâtitseur				
Aide-Polybâtitseur					

Genre de cours	Membres	Non-membres*
Chef d'équipe	60 %	48 %
Chef de chantier	50 %	40 %
Contremaître	40 %	32 %
Maitre	20 %	20 %
Cours spécifiques internes	jusqu'à 40 %	jusqu'à 32 %
Cours spécifiques externes	jusqu'à 30 %	jusqu'à 30 %
Cours ST/PS	30 %	30 %
Conseiller énergétique des bâtiments / Chef de projet montage solaire	30 %	24 %
Compétences professionnelles générales	jusqu'à 25 %	jusqu'à 25 %

* Les ristournes allouées aux participants aux cours d'entreprises membres d'Enveloppe des édifices Suisse sont identiques à celles attribuées à ceux qui ne sont pas employés par des entreprises membres. La différence des pourcentages provient du fait que les participants aux cours de formation continue issus d'entreprises membres bénéficient d'une réduction des coûts du cours.

REMARQUES AU SUJET DES COURS

Chef d'équipe	Les chefs de groupes se distinguent par leurs compétences professionnelles qui les habilite à diriger avec compétence un petit groupe de travail.
Chef de chantier	Les chefs d'objets se distinguent par leurs compétences professionnelles qui les habilite à diriger avec compétence un projet de construction d'enveloppe du bâtiment, intégral, avec plusieurs groupes de travail engagés en fonction de la construction et de son évolution.
Contremaître (Brevet fédéral)	Les contremaîtres sont des gestionnaires pratiques du bâtiment. Ils sont en mesure de s'occuper de plusieurs objets avec compétence et de coordonner les travaux.
Maitre (Dipl. fédéral)	Les maîtres sont des entrepreneurs compétents dans le marché de l'enveloppe des édifices.
Cours spécifiques (Internes/externes)	Il s'agit de cours tels que: <ul style="list-style-type: none"> » Cours sur les parafoudres » Cours sur les toits plats » Cours solaires etc.
Cours ST/PS	Cours ayant trait à la sécurité au travail et à la protection de la santé des travailleurs: <ul style="list-style-type: none"> » Cours de base PERCOS » Cours post-grade PERCOS » Cours ST/PS pour les travailleurs etc.
Conseiller en énergie (Brevet fédéral)	Les conseillers en énergie des bâtiments titulaires du brevet fédéral sont des spécialistes compétents pour une évaluation énergétique intégrale lors de l'assainissement des immeubles.
Chef de projet montage solaire	Le responsable du projet conçoit et monte l'installation solaire. Il est le professionnel responsable du début à la fin du projet.
Compétences professionnelles générales	Il s'agit de cours tels que: <ul style="list-style-type: none"> » La thermographie des bâtiments » Cours CAO » Cours pour conducteurs de grues » Cours de conduite des engins élévateurs etc.

Il n'y a pas de ristourne pour des cours de formation post-grade qui ne sont pas mentionnés ci-dessus. Des demandes y relatives peuvent être adressées à Enveloppe des édifices Suisse.

FORMULE DE DEMANDE

RESTITUTION CONTRIBUTIONS PROFESSIONNELLES ET D'APPLICATION

Adresse du demandeur

Prénom / Nom de famille: _____

NPA / Lieu: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Adresse de l'employeur

Entreprise: _____

NPA / Lieu: _____

Chef / directeur: _____

- L'entreprise est assujettie à la convention collective de travail de la branche toitures et façades (CCT toitures et façades).
- Autres CCT, lesquelles? _____

Indication sur le cours

Désignation du cours: _____

Durée du cours: _____

de: _____

à: _____

Date de la clôture du cours: _____

Émoluments du cours: _____

Remarque: _____

Documents

- Décompte du cours / attestation du cours
- Justificatif – décompte des contributions prof. et d'application
- Compte bancaire, n° IBAN / Bulletin de versement

Date: _____

Signature: _____

Par sa signature, le demandeur de restitution atteste la véracité de ses indications.

Formule à adresser à:

Association Enveloppe des édifices Suisse

Dominik Frei

Lindenstrasse 4, 9240 Uzwil

Enveloppe des édifices Suisse se réserve le droit de se distancer des indications fournies, lorsque le cas le justifie.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES RISTOURNES?

Les ristournes pour les cours de formation post-grade peuvent être requises après avoir fréquenté les cours y relatifs.

Les justificatifs nécessaires doivent être fournis avec la demande de ristourne. Il s'agit des documents que voici qui doivent accompagner la demande:

- Formule demande de ristourne*
- Décompte du cours
- Justificatif – décompte des contributions professionnelles et d'application payées **
- Données bancaires, no IBAN / bulletin de versement

Ces documents doivent être adressés à:

Association

Enveloppe des édifices Suisse

Dominik Frei

Lindenstrasse 4

9240 Uzwil

* Formule de demande de ristourne: Courriel: www.gh-schweiz.ch ou www.polybau.ch

** Ce justificatif est constitué par la déclaration qui une fois par année est adressée au secrétariat de la commission paritaire nationale de la branche toitures et façades (CPN) et au moyen de laquelle les travailleurs assujettis à la contribution professionnelle et d'application sont annoncés. Veuillez de ce fait à conserver une copie de cette déclaration.

QUESTIONS

Dominik Frei – Enveloppe des édifices Suisse

T 071 955 70 30

dominik.frei@gh-schweiz.ch

Anna Sommer – Enveloppe des édifices Suisse

T 071 955 70 30

anna.sommer@gh-schweiz.ch

Beat Hanselmann – Association Polybat

T 071 955 70 41

beat.hanselmann@polybau.ch